



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-49

### ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ORGANISATION D'UN NOUVEAU SCRUTIN

#### La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;  
Vu l'arrêté électoral n°2021-44 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;  
Vu les difficultés techniques et leurs conséquences lors du scrutin du 26 octobre 2021 ;

#### Arrête

##### Article 1

Les résultats du scrutin du 26 octobre 2021 sont annulés.

##### Article 2

Un nouveau scrutin sera organisé le mardi 9 novembre 2021, par voie électronique. Le bureau de vote sera ouvert de 9h à 17h.

##### Article 3

###### 3.1 Candidatures

Les candidats sont :

Pour le collège A : Gilles Pollet, Jean Solchany

Pour le collège B : Chloé Gaboriaux, Samadia Sadouni

Aucune autre candidature ne sera admise.

###### 3.2 Bureau de vote

Conformément à l'arrêté 2021-48, le bureau de vote sera composé de :

Hélène Surrel, directrice, assurant la présidence

Delphine Gardette, directrice générale des services

Charlotte Quelin, chargée des affaires juridiques

###### 3.3 Campagne électorale

La campagne électorale est prolongée jusqu'à l'ouverture du scrutin, soit jusqu'au 9 novembre 2021, 9h.



#### **Article 4**

Le mode de scrutin est inchangé, conformément à l'article 7 de l'arrêté 2021-44.

En vertu de l'article 12, titre II du décret n° 89-902 du 18 décembre 1989, les représentants des personnels sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Chaque électeur reçoit sur son adresse électronique de Sciences Po Lyon les informations relatives à l'organisation du vote et aux modalités de connexion au moins 10 jours avant le scrutin, soit au plus tard le 29 octobre 2021.

Chaque électeur reçoit sur son adresse électronique de Sciences Po Lyon son code de vote et l'adresse url de la plateforme de vote au moins 7 jours avant le scrutin, soit au plus tard le 2 novembre 2021.

Pour voter, l'électeur a besoin de son identifiant et mot de passe « CAS Sciences Po Lyon » et d'un code de vote. Le code de vote transmis à chaque électeur est unique et permet de garantir la sincérité du scrutin et le secret du vote. Pour les électeurs rencontrant des difficultés de connexion ou ne disposant pas de l'équipement requis pour accéder à la plateforme de vote, un poste informatique sera mis à disposition dans les locaux de l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

#### **Article 5**

Les résultats seront proclamés par la Directrice et affichés au plus tard le vendredi 12 novembre 2021.

#### **Article 6**

Les contestations sont possibles selon les modalités fixées à l'article 18 du règlement intérieur.

#### **Article 7**

Le présent arrêté tient lieu de convocation des électeurs.

#### **Article 8**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 28 octobre 2021  
La Directrice de l'HEP  
Hélène SURREL

